



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9595<sup>e</sup>** séance

Judi 4 avril 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Présidents :</i>	M <sup>me</sup> Frazier/M. Camilleri . . . . .	(Malte)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Koudri
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Équateur . . . . .	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
	Japon . . . . .	M. Yamazaki
	Mozambique . . . . .	M. Fernandes
	République de Corée . . . . .	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone . . . . .	M. Sowa
	Slovénie . . . . .	M <sup>me</sup> Blokar Drobič
	Suisse . . . . .	M. Hauri

## Ordre du jour

La situation au Myanmar

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Myanmar**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh, de l'Indonésie et de la Malaisie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appeler à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; et M<sup>me</sup> Lisa Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

**M. Khiari** (*parle en anglais*) : Plus de trois ans se sont écoulés depuis que les militaires ont renversé le Gouvernement démocratiquement élu et arrêté ses dirigeants, notamment le Président Win Myint et la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi. Le Secrétaire général n'a cessé de réclamer leur libération immédiate et celle de tous les prisonniers détenus arbitrairement. Il a également appelé à une réponse unifiée alors que la violence continue de s'intensifier dans tout le Myanmar, provoquant des déplacements de population et aggravant la crise politique, humanitaire et des droits humains.

L'extension du conflit armé à l'ensemble du pays fait que les communautés ne peuvent plus satisfaire leurs besoins fondamentaux et n'ont plus accès aux services essentiels, et elle a des effets dévastateurs sur les droits humains et les libertés fondamentales. Sur fond de bombardements aériens aveugles par les forces armées du Myanmar et de tirs d'artillerie par les différentes parties, le bilan parmi les civils ne cesse de s'alourdir.

L'Organisation des Nations Unies condamne toutes les formes de violence. Comme le soulignera mon collègue du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il est primordial d'assurer la protection des civils, y compris les travailleurs humanitaires, conformément au droit

international humanitaire, et de garantir la cessation des hostilités et l'accès de l'aide humanitaire.

Dans l'État rakhine, les combats entre l'armée et l'Armée arakanaise ont atteint un niveau de violence sans précédent, aggravant les vulnérabilités préexistantes dans la région la plus pauvre du Myanmar. L'Armée arakanaise aurait pris le contrôle territorial de la majeure partie du centre de l'État rakhine et cherche à s'étendre dans le nord de l'État, où se trouvent encore de nombreux Rohingyas.

De manière générale, les organisations armées ethniques, le Gouvernement d'union nationale, le Conseil consultatif d'union nationale, le Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw et d'autres s'emploient à surmonter leurs divisions passées et à dépasser les intérêts ethniques en matière d'autonomie. Aujourd'hui, le Conseil consultatif d'union nationale, qui regroupe diverses parties prenantes du Myanmar, a convoqué sa deuxième assemblée populaire afin de définir plus précisément une vision commune de l'avenir du Myanmar.

Il sera indispensable de régler les causes profondes de la crise des Rohingyas pour trouver une issue durable à la crise actuelle. Un échec à cet égard et l'impunité persistante ne feront qu'alimenter le cercle vicieux de la violence au Myanmar. Il importe que toutes les parties en présence dans l'État rakhine protègent la population rohingya. Pris au milieu du conflit, les civils, notamment les Rohingyas, sont confrontés à de graves problèmes de protection et à des tensions intercommunautaires accrues. Les communautés rohingya continuent notamment d'être victimes d'importantes restrictions à leur liberté de circulation et d'un déni de citoyenneté, et elles restent particulièrement vulnérables face aux enlèvements ou au recrutement forcé. La situation des femmes et des filles rohingya déplacées, qui sont confrontées à des risques accrus de violence sexuelle, d'exploitation sexuelle et de traite des êtres humains, suscite également des inquiétudes grandissantes.

Le 18 mars, le Secrétaire général a fait part de son inquiétude face aux informations faisant état du placement en détention et de l'enrôlement de force de jeunes, notamment de jeunes Rohingyas, et s'est dit préoccupé par les effets potentiels de la conscription forcée sur les droits humains et sur le tissu social des communautés au Myanmar. Il a également appelé toutes les parties à empêcher toute nouvelle incitation à une montée des tensions communautaires.

La situation actuelle dans l'État rakhine ne permet pas d'envisager dans l'immédiat un rapatriement

librement consenti et durable, dans la sécurité et la dignité, des Rohingya vers leurs lieux d'origine ou de choix. Je réitère l'appel du Secrétaire général à redoubler d'efforts pour permettre à ceux qui fuient les persécutions et la violence d'accéder aux territoires, pour protéger et aider les réfugiés du Myanmar, y compris les Rohingya, et pour soutenir les communautés qui les accueillent. Il faut mettre en place des mécanismes de protection efficaces au niveau régional et déployer rapidement des efforts pour lutter contre la désinformation et les discours de haine.

L'augmentation du nombre de réfugiés rohingya désespérés qui seraient morts ou portés disparus en tentant d'effectuer la dangereuse traversée en bateau de la mer d'Andaman et du golfe du Bengale est alarmante et souligne la nécessité de trouver dans les plus brefs délais des solutions plus adaptées pour les Rohingya.

Je saisis cette occasion pour remercier le Bangladesh d'avoir généreusement accueilli plus d'un million de réfugiés rohingya, dont la plupart ont fui le Myanmar il y a près de sept ans. L'appui collectif de la communauté internationale au Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya est essentiel. Il est indispensable que les mesures de protection s'accompagnent d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de l'instabilité. Ces efforts doivent s'appuyer directement sur les voix des Rohingya.

Toute solution à la crise actuelle nécessite des conditions permettant au peuple du Myanmar d'exercer ses droits humains librement et pacifiquement. La fin de la campagne de violence et de répression politique menée par l'armée est une étape fondamentale. À cet égard, le Secrétaire général a fait part de son inquiétude au sujet de l'intention de l'armée de progresser dans l'organisation des élections alors que le conflit et les violations des droits humains s'intensifient dans tout le pays.

À cet égard, l'annonce par le Conseil d'administration de l'État de l'application de la loi sur la conscription a intensifié les troubles sociaux contre l'armée ainsi que la violence. Des informations font en effet état d'attaques contre des administrateurs de village, de suicides de jeunes hommes enrôlés et d'un nombre croissant de déplacements de part et d'autre des frontières du Myanmar. L'absence de jeunes sur le marché du travail ne fait qu'aggraver les perspectives socioéconomiques désastreuses du Myanmar.

La crise au Myanmar continue de s'étendre, car les conflits dans les principales zones frontalières ont affaibli la sécurité transnationale et l'effondrement de l'état

de droit a permis aux économies illicites de prospérer. Il y a des raisons de s'inquiéter au-delà de la région. Le Myanmar est devenu un épicode mondial de la production de méthamphetamine et d'opium, et nous constatons une expansion rapide des opérations de cybercriminalité mondiales, en particulier dans les zones frontalières. Les moyens de subsistance étant rares, les réseaux criminels continuent de s'en prendre à une population de plus en plus vulnérable. Ce qui n'était au départ qu'une menace criminelle régionale en Asie du Sud-Est est aujourd'hui une crise endémique de traite des personnes et de commerce illicite, qui a des répercussions à l'échelle mondiale.

Il est évident qu'il faut renforcer l'unité de la communauté internationale et son appui à la région. Comme l'a demandé le Conseil, l'ONU continuera à travailler en complément de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à appuyer les efforts qu'elle déploie pour mettre en œuvre le consensus en cinq points sur le Myanmar et à collaborer activement avec toutes les parties prenantes concernées. Le Secrétaire général prévoit de nommer, dans les prochains jours, un ou une envoyé(e) spécial(e) chargé(e) de dialoguer avec l'ASEAN, les États Membres et toutes les parties prenantes afin de progresser vers une solution politique à la crise, qui soit dirigée par le Myanmar.

Alors que la crise prolongée s'aggrave, le Secrétaire général continue d'appeler à une réponse internationale unifiée et encourage les États Membres, en particulier les pays voisins, à user de leur influence pour ouvrir des canaux humanitaires, conformément aux principes internationaux, mettre fin à la violence et rechercher une solution politique globale qui débouche sur un avenir inclusif et pacifique pour le Myanmar. Le rôle du Conseil de sécurité et la mise en œuvre de la résolution 2669 (2022) demeurent cruciaux.

L'ONU demeure déterminée à rester sur place et à s'acquitter de ses tâches, en solidarité avec le peuple du Myanmar.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Doughten.

**M<sup>me</sup> Doughten** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité de la détérioration de la crise humanitaire au Myanmar.

Comme les membres viennent de l'entendre de la bouche du Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient,

l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, l'escalade actuelle du conflit au Myanmar, notamment les pires niveaux de violence depuis 2021, nuit gravement aux populations aux quatre coins du pays et a des retombées alarmantes sur les pays voisins.

Les conséquences humanitaires sont importantes et profondément préoccupantes. Partout au Myanmar, les gens craignent quotidiennement pour leur vie, en particulier depuis l'entrée en vigueur récente de la loi sur la conscription nationale, tandis que leur capacité d'accéder aux biens et services essentiels et de faire face à la crise a atteint ses limites. Au total, 2,8 millions de personnes ont été déplacées, dont 90 % depuis la prise de pouvoir par les militaires. Nombre de ces personnes ont besoin d'un accès urgent à la nourriture, à un abri et à la sécurité. À mesure que le nombre de personnes en fuite augmente, il sera essentiel de mobiliser durablement l'attention internationale et régionale sur la crise, notamment sur le renforcement de la protection des réfugiés dans la région.

Dans tout le Myanmar, la faim s'aggrave. En 2024, l'insécurité alimentaire touche quelque 12,9 millions de personnes, soit près de 25 % de la population. Le risque de malnutrition augmente, en particulier chez les enfants et les femmes enceintes. Pendant ce temps, les médicaments de base commencent à manquer, et le système de santé est en pleine tourmente. L'on estime que 12 millions de personnes au Myanmar auront besoin d'une assistance sanitaire d'urgence rien que cette année. Un appui urgent est nécessaire, en particulier pour les personnes vulnérables ayant des besoins médicaux spécifiques, notamment les personnes atteintes par le virus de l'immunodéficience humaine ou la tuberculose. En outre, les perturbations des services de santé ont pour conséquence que les vaccinations systématiques sont interrompues depuis maintenant plusieurs années.

Les enfants sont les premières victimes de cette crise, qui risque d'avoir des répercussions permanentes sur leur vie. Une grave interruption des services d'éducation a touché près de 12 millions d'apprenants au cours des trois dernières années, et environ un tiers des enfants en âge d'être scolarisés ne suivent actuellement aucune forme d'enseignement. Cela aura de graves conséquences sur leur développement, leur santé mentale et leurs perspectives d'avenir.

En cette Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, nous constatons avec regret que les enfants au Myanmar sont parmi les plus vulnérables face aux dangers de la pollution par les mines, une menace qui continue de

proliférer et qui a atteint des niveaux très inquiétants au cours de l'année écoulée. En 2023, le nombre de victimes de mines et restes explosifs de guerre a connu une hausse vertigineuse de 270 % par rapport à 2022, avec un millier de victimes signalées dans le pays.

La crise touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, dont près de 9,7 millions ont besoin d'une aide humanitaire, l'escalade de la violence accroissant leur vulnérabilité et leur exposition à la traite des êtres humains et à la violence fondée sur le genre.

Depuis novembre 2023, la reprise du conflit dans l'État rakhine, notamment les bombardements dans les zones urbaines, pèse gravement sur la vie des habitants de toutes ses communautés. La population apatride des Rohingyas est particulièrement vulnérable et est de plus en plus prise en étau entre deux parties belligérantes. La montée des tensions intercommunautaires est également très préoccupante, nous rappelant les conséquences désastreuses des crises de 2012 et de 2017.

Les routes et les voies navigables sont fermées depuis des mois, ce qui entrave l'accès humanitaire. Cette situation a entraîné des pénuries de nourriture et d'eau et une augmentation des prix des produits de première nécessité, ce qui a aggravé les difficultés rencontrées par les populations encore sous le choc du cyclone Mocha qui a frappé le pays en mai dernier. Par ailleurs, les services Internet et les services de télécommunication sont interrompus depuis novembre 2023. Cette situation entrave gravement l'accès des populations aux informations vitales et entame la capacité des organisations humanitaires d'organiser des opérations et de communiquer avec les personnes touchées sur le terrain.

Dans tout le Myanmar, la communauté humanitaire estime que quelque 18,6 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2024, soit 19 fois plus qu'en février 2022. L'ONU et ses partenaires humanitaires demeurent déterminés à rester sur place et à agir concrètement en faveur du plus grand nombre possible de ces personnes, ainsi qu'à assurer leur protection grâce à leur présence. Mais pour ce faire, nous avons besoin de l'appui urgent de la communauté internationale pour nous attaquer aux facteurs qui limitent gravement notre capacité d'action.

Premièrement, nous avons besoin de toute urgence d'un financement supplémentaire pour l'intervention humanitaire. Des années successives de sous-financement considérable contribuent à l'ampleur et à la gravité des besoins humanitaires au Myanmar. L'intervention

humanitaire de 2023 pour le Myanmar n'a été financée qu'à hauteur de 44 % des 887 millions de dollars nécessaires, ce qui a contraint les partenaires à prendre des décisions difficiles quant aux bénéficiaires de cette aide.

Malgré ces contraintes, les organisations humanitaires ont apporté une aide à 3,2 millions de personnes dans tout le Myanmar, soit environ 65 % des personnes que nous voulions aider dans le cadre du plan de réponse humanitaire. Mais le manque de financement a tout de même eu pour conséquence que plus de 1,1 million de personnes ont été privées d'une assistance vitale prioritaire, que près des trois quarts des travaux de réparation et de construction d'abris prévus n'ont pas pu être réalisés et que près de 672 000 personnes n'ont pas eu accès à l'eau potable.

Pour renforcer la réponse en 2023, le Coordonnateur des secours d'urgence a débloqué 26 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence. Cela a été une bouée de sauvetage après le passage du cyclone Mocha. Mais lorsque les besoins humanitaires ont explosé à la suite de l'intensification des combats en octobre 2023, nous avons été contraints de puiser dans les stocks et dans les fournitures essentielles qui étaient réservés pour le premier trimestre de cette année.

Aujourd'hui, nous continuons à tenter de rattraper notre retard, les besoins croissants n'étant pas suffisamment financés. Alors qu'un quart de l'année s'est écoulé, le plan de réponse aux besoins humanitaires du Myanmar pour 2024 n'est financé qu'à hauteur de 4 %, ce qui est très faible. À l'approche de la saison des cyclones, nous avons un besoin urgent de financements supplémentaires pour reconstituer les stocks et garantir la poursuite de l'aide humanitaire.

Deuxièmement, nous devons disposer d'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin, où qu'elles se trouvent. Nous continuons à dialoguer avec toutes les parties concernées afin de garantir l'accès de l'aide humanitaire et à exhorter toutes les parties à s'abstenir de politiser l'acheminement de l'aide. Nous demandons au Conseil de sécurité de continuer à insister auprès des parties sur l'impérieuse nécessité de permettre aux acteurs humanitaires d'atteindre toutes les personnes dans le besoin au Myanmar.

Troisièmement, nous ne pouvons pas fournir une assistance si les travailleurs humanitaires ne sont pas en sécurité. L'intensification du conflit armé, les restrictions administratives et les violences contre les travailleurs humanitaires restent autant d'obstacles

majeurs qui empêchent l'aide humanitaire d'atteindre les personnes vulnérables.

Entre janvier 2022 et février 2024, plus de 155 travailleurs humanitaires ont été arrêtés ou détenus par diverses parties. Nous continuons d'exiger que toutes les parties concernées facilitent la fourniture de l'aide humanitaire et protègent les travailleurs humanitaires, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits humains ainsi qu'aux normes et règles y relatives. Nous demandons au Conseil de sécurité de nous apporter son appui à cet égard.

Alors que le conflit continue de s'intensifier, que les besoins humanitaires augmentent et que la saison de la mousson approche, le temps presse pour la population du Myanmar. Nous ne pouvons pas nous permettre de l'oublier. Elle n'a pas le luxe d'attendre. Elle a besoin de l'appui de la communauté internationale maintenant pour l'aider à survivre en cette période de peur et de troubles.

J'exhorte le Conseil de sécurité, les États Membres et l'ensemble de la communauté internationale à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la poursuite de l'aide humanitaire au peuple du Myanmar. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que la crise au Myanmar fasse l'objet d'une attention internationale et régionale soutenue et que toutes les parties cessent les hostilités.

À terme, seule la fin du conflit ouvrira la voie à la fin de la crise humanitaire au Myanmar.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Doughten de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice Doughten de leurs exposés instructifs.

Comme nous l'avons entendu, cela fait maintenant plus de trois ans que l'armée du Myanmar a renversé le Gouvernement démocratiquement élu, plongeant le pays dans la violence et les souffrances humanitaires.

Les forces armées du Myanmar ont mené des frappes aériennes dans tout le pays, y compris dans l'État rakhine, où les populations sont confrontées aux conséquences désastreuses de l'escalade du conflit. Nous condamnons sans équivoque ces attaques. Rien ne justifie le meurtre de civils.

Nous suivons avec une profonde inquiétude les informations crédibles faisant état de détentions et de recrutements forcés de Rohingya, à la suite de l'annonce par l'armée d'une campagne de conscription. Cela risque d'attiser les tensions intercommunautaires déjà vives entre les communautés rohingya et rakhine.

La situation dans l'État rakhine et dans l'ensemble du Myanmar est catastrophique pour la population civile, et la communauté internationale doit agir.

Premièrement, nous devons donner un nouvel élan au processus politique. Plus d'un an après l'adoption de la résolution 2669 (2022), l'armée du Myanmar refuse de participer de manière constructive aux efforts internationaux visant à parvenir à un règlement pacifique de la crise. Le Conseil a clairement exprimé son appui sans équivoque au consensus en cinq points de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à la nécessité de mettre fin immédiatement à toutes les violences. Nous devons donc envoyer un message unifié afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 2669 (2022), en amenant l'armée à répondre de ses actes et en faisant preuve de solidarité avec le peuple du Myanmar.

Deuxièmement, nous devons remédier à la situation humanitaire. Les efforts déployés par l'armée pour restreindre l'accès de l'aide humanitaire ne font qu'aggraver la terrible situation sur le terrain. De plus, les fermetures forcées d'hôpitaux dans l'État rakhine par l'armée empêche l'accès aux soins de santé essentiels. Nous renouvelons l'appel lancé par le Conseil en faveur d'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave.

Depuis 2017, le Royaume-Uni a fourni plus de 56 millions de dollars d'aide, notamment sous forme d'assistance pécuniaire et de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour les Rohingya et d'autres minorités musulmanes dans l'État rakhine. Nous restons convaincus que les conditions ne sont pas propices au rapatriement des Rohingya. Et nous rendons hommage au Bangladesh qui accueille un très grand nombre de réfugiés rohingya.

Nous ne laisserons pas la crise au Myanmar tomber dans l'oubli. Nous renouvelons notre appel à redoubler d'efforts pour édifier un Myanmar pacifique et inclusif et pour bâtir un avenir meilleur pour le peuple du Myanmar. La nomination sans délai d'un envoyé spécial des Nations Unies contribuera à faire avancer ces efforts.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Khiari, et la Directrice

du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Doughten, de leurs exposés instructifs.

Le Japon n'a cessé d'exhorter l'armée du Myanmar à prendre trois mesures concrètes : premièrement, mettre immédiatement fin à la violence, y compris aux frappes aériennes ; deuxièmement, libérer les personnes détenues, notamment la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la Ligue nationale pour la démocratie ; et troisièmement, rétablir rapidement le système politique démocratique du Myanmar. Malheureusement, ces mesures n'ont pas été prises.

Le Japon condamne à nouveau fermement les prorogations répétées de l'état d'urgence par l'armée du Myanmar sans aucun effort en faveur d'un règlement pacifique, alors que d'innombrables civils innocents, dont des femmes et des enfants, sont victimes de frappes aériennes et d'autres formes de violence. En outre, l'armée du Myanmar a annoncé le lancement d'une campagne de conscription en février. Le Japon craint sérieusement que cela ne rende la situation encore plus confuse.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de frappes aériennes menées par l'armée, y compris celle lancée récemment contre le township de Minbya, dans l'État rakhine, qui aurait tué et blessé de nombreux civils, y compris des enfants. Il est fort regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure d'exprimer sa position sur un acte aussi inhumain commis contre le peuple du Myanmar. Il faut rappeler que le Conseil n'a été en mesure de publier aucun communiqué de presse ou autre document sur la détérioration de la situation au Myanmar depuis plus de 15 mois. Ce n'est certainement pas ce que les habitants du Myanmar attendent de cet organe. Le silence persistant du Conseil ne fera qu'accélérer les violations au Myanmar. Nous devons représenter la voix du peuple du Myanmar qui aspire fortement à un avenir pacifique et démocratique.

Le Conseil doit réaffirmer son appui au rôle central de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Japon encourage la présidence de l'ASEAN et son Envoyé spécial à dialoguer avec toutes les parties prenantes concernées au Myanmar, les pays voisins et les principaux partenaires régionaux. Il faut également que l'ASEAN maintienne une coordination étroite avec les organismes concernés des Nations Unies et avec le prochain envoyé spécial du Secrétaire général, qui, nous l'espérons sincèrement, sera nommé rapidement.

Il faut protéger les droits humains et remédier à la situation humanitaire au Myanmar d'une manière qui corresponde à la volonté du peuple du Myanmar. Le Japon fournit une aide humanitaire continue à la population du Myanmar. Le mois dernier, le Gouvernement japonais a décidé d'apporter une aide humanitaire supplémentaire d'un montant total d'environ 37 millions de dollars. L'assistance comprendra des services de santé, l'amélioration de la nutrition des femmes enceintes et des nourrissons, des infrastructures d'eau et d'assainissement, l'accès à l'éducation, la distribution de nourriture et de médicaments, et l'aide aux femmes victimes de la traite. Afin de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin, le Japon continuera de fournir activement cette aide en coordination plus étroite encore non seulement avec les organisations internationales mais aussi avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Le Conseil doit s'unir pour appeler l'armée à autoriser un accès humanitaire sûr et sans entrave.

Le Japon estime que des débats plus approfondis et plus fréquents sur cette question au sein du Conseil permettraient d'entreprendre des actions plus coordonnées en vue d'un règlement pacifique de la situation au Myanmar. Le Japon est disposé à poursuivre les discussions sur toute action que le Conseil pourrait entreprendre pour soutenir la population du Myanmar.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement l'exposé du Sous-Secrétaire général Khaled Khiari, et nous avons pris note des remarques de la Directrice auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Lisa Doughten.

Nous regrettons que la présente séance publique, un format réclamé par les rédacteurs informels chargés du dossier du Myanmar, ne favorise pas un dialogue serein et non politisé visant à trouver des solutions aux problèmes dont nous sommes saisis. Il est évident que certaines choses ne peuvent être discutées via la diplomatie du mégaphone, et nous avons toutes les raisons de penser que la rupture avec la pratique établie consistant à examiner la question du Myanmar dans le cadre de séances privées du Conseil de sécurité, à la demande pressante des délégations occidentales, ne contribuera pas à mener une discussion fructueuse.

Pour trouver des solutions aux problèmes auxquels le Myanmar est actuellement confronté, il convient d'en identifier les causes profondes. À l'instar de nombreux autres États, ces problèmes trouvent leur origine dans le passé du pays, marqué par les politiques coloniales de l'Occident. Pendant les quelques décennies où elle a régné

sur le Myanmar, la Grande-Bretagne a complètement remodelé le statu quo qui prévalait depuis des siècles. En exploitant les antagonismes des différents peuples et groupes ethniques du pays, Londres les a montés les uns contre les autres dans une telle mesure que les répercussions sont encore visibles aujourd'hui, y compris dans l'État rakhine.

Le Myanmar est un exemple de la politique du diviser pour régner, chère à Londres. L'histoire de l'Asie du Sud-Est à elle seule regorge d'exemples similaires. Outre le Myanmar, des centaines de millions de personnes vivant dans la Chine moderne, en Inde, au Pakistan, au Bangladesh, en Malaisie, à Singapour, au Brunei Darussalam et à Sri Lanka ont été victimes des invasions britanniques et de l'exploitation impitoyable de leur capital humain. La population autochtone d'Australie s'est retrouvée au bord de l'extermination.

C'est la Grande-Bretagne qui a apporté la destruction et la mort en masse dans la région, tout en s'appropriant des richesses inouïes au profit de son élite. Il suffit de regarder les vieilles demeures du centre de Londres et de visiter les principaux musées de la ville pour se rendre compte que l'ampleur du butin dépasse l'entendement. La véritable attitude des élites occidentales à l'égard des peuples d'Asie du Sud et du Sud-Est se reflète dans les paroles du Premier Ministre Winston Churchill, en 1943, lorsque la famine a éclaté en Inde en raison des politiques prédatrices de la Couronne britannique. À l'époque, le dirigeant britannique a refusé d'apporter son aide, se contentant de dire que la famine était « la faute des Indiens, qui se reproduis[ai]ent comme des lapins ».

Dans ce contexte, les « douleurs fantômes » que Londres éprouve à l'égard du passé colonial irrévocablement révolu et son désir de saisir toute occasion d'influencer d'une manière ou d'une autre l'émergence d'un nouveau centre de pouvoir en Asie du Sud-Est sont évidents. L'essence de la cupidité britannique n'a pas changé ; ce sont les méthodes qui ont évolué. À défaut de pouvoir influencer les autorités du Myanmar par les armes et les fusils, comme elle l'avait fait lors des trois guerres britannico-birmanes du XIX<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne s'est tournée vers les mesures restrictives illégitimes. Elle cherche à utiliser les organisations internationales, y compris l'ONU et le Conseil de sécurité, pour exercer des pressions politiques. C'est d'ailleurs là la vraie raison de la convocation de cette séance, et que personne ne se laisse duper par la rhétorique sournoise de nos collègues britanniques quant à leur préoccupation concernant le sort de la population du Myanmar.

En ce qui concerne la situation actuelle dans la République de l'Union du Myanmar, qui est notre ami de longue date et notre partenaire proche, nous tenons à souligner que ni l'adoption de la résolution 2669 (2022) ni la légère aggravation de la situation ces cinq derniers mois ne constituent des facteurs justifiant la convocation d'une séance publique du Conseil de sécurité. La situation au Myanmar ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous nous opposons à ce que le Conseil de sécurité soit utilisé pour faire pression sur Nay Pyi Taw et nous condamnons les tentatives des délégations occidentales de politiser le dossier du Myanmar, y compris sous l'angle des droits humains. Si ces aspects les intéressent, il est plus approprié de traiter cette question dans des instances spécialisées, telles que la Troisième Commission de l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.

Quoi que les délégations occidentales puissent prétendre dans ce contexte, nous prenons acte des efforts déployés par les autorités du Myanmar pour normaliser la situation, préserver l'unité nationale et sauvegarder la souveraineté du pays. Faire pression sur le Myanmar, y compris en portant des accusations infondées basées sur des informations provenant de sources peu fiables, comme nous l'avons entendu et continuerons de l'entendre aujourd'hui, ne peut qu'exacerber la situation dans ce pays et y aggraver les divisions. C'est d'ailleurs ce que souhaitent nos collègues occidentaux, et nous ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet.

Nous préconisons une approche dépolitisée et non conflictuelle pour discuter des moyens de régler le problème des personnes déplacées de l'État rakhine, au Myanmar. L'essentiel est de promouvoir un dialogue direct et des échanges concrets entre Nay Pyi Taw et Dacca sur la base des accords bilatéraux existants. Nous félicitons le Gouvernement bangladais, qui a accueilli des réfugiés sur son territoire pour des raisons humanitaires, malgré les âpres difficultés financières, sociales et environnementales qui y sont associées. La Russie contribue à aider les Rohingyas par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial. Nous nous félicitons des activités du groupe de travail conjoint sur le rapatriement, réunissant le Myanmar et le Bangladesh, ainsi que du groupe de travail technique. Nous estimons que la communauté internationale doit aider le Myanmar et le Bangladesh à mettre en œuvre les accords pertinents et les programmes de développement de l'État rakhine, tout en respectant la souveraineté des deux pays et en ne s'ingérant pas dans leurs affaires intérieures.

Nous attachons une grande importance à l'intensification des échanges entre Nay Pyi Taw et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous prenons acte en particulier des mesures prises par l'Envoyé spécial de l'ASEAN au Myanmar, M. Alounkeo Kittikhoun, en vue d'instaurer un dialogue entre les parties au Myanmar, de mettre en œuvre le consensus en cinq points et de fournir une aide humanitaire au pays.

Nous considérons que les travaux du mécanisme consultatif trilatéral, associant les ministres des affaires étrangères du Bangladesh, du Myanmar et de la Chine dans le cadre du groupe de travail conjoint établi en 2019, sont très prometteurs. Nous appuyons les efforts déployés pour promouvoir la coopération entre le Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement dans le but de mettre en œuvre le mémorandum d'accord visant à faciliter le retour et l'installation des rapatriés.

Nous partageons l'inquiétude des autorités du Myanmar quant à l'intensification des activités des groupes extrémistes sur le territoire rakhine depuis la fin de l'année dernière, en particulier celles de la soi-disant Armée arakanaise. Il est amplement établi que cette milice, et l'opposition armée en général, sont soutenues par les pays occidentaux et utilisées comme moyen d'atteindre leurs objectifs néocoloniaux. Dans le même temps, dans leurs déclarations publiques, les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés exigent qu'une pression accrue soit exercée sur les dirigeants du Myanmar afin d'accélérer le processus de retour des réfugiés, passant subrepticement sous silence le fait que les actions de leurs protégés contribuent à déstabiliser davantage la situation dans l'État rakhine et à aggraver les conditions dans les camps de déplacés. En d'autres termes, les mesures prises par les pays occidentaux, qui ne cherchent qu'à promouvoir leurs intérêts géopolitiques dans la région, empêchent les autorités du Myanmar de satisfaire les exigences que ces mêmes pays leur adressent.

En attendant, la recette pour régler les problèmes internes du Myanmar est évidente. Elle prévoit de normaliser la situation dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur depuis février 2021, de poursuivre le processus de réconciliation nationale auquel les groupes armés s'opposent sous l'impulsion de l'Occident, et de mettre en œuvre des projets de développement socioéconomique dans les territoires habités par des minorités ethniques dans l'État rakhine et dans d'autres régions du pays. Il ne fait aucun doute que les questions relatives au statut civil et juridique des déplacés doivent être réglées.

Toutefois, la solution doit tenir compte des normes législatives du Myanmar. Nous estimons qu'il est inacceptable d'exploiter les difficultés objectives existantes pour faire pression sur Nay Pyi Taw et tenter de bouleverser la situation interne du Myanmar. C'est notamment l'objectif des démarches entreprises par certains pays pour impliquer la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale dans l'examen de la question de l'État rakhine.

Nous suivons d'autres approches, en accordant une place de choix à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du Myanmar. C'est pourquoi nous nous concentrons sur un dialogue constructif et une coopération véritable avec toutes les parties prenantes afin de mettre au point, en collaboration avec le Gouvernement du Myanmar, les meilleurs moyens possibles de fournir une aide internationale pour remédier à la situation dans l'État rakhine et ses alentours. Nous appelons toutes les parties objectives qui n'adhèrent pas aux objectifs géopolitiques occidentaux à s'associer à nos efforts.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M<sup>me</sup> Doughten, de leurs exposés instructifs.

La situation au Myanmar a continué de se détériorer depuis le coup d'État de 2021, avec notamment la propagation récente des conflits dans l'État rakhine. Pris en étau entre les belligérants, ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut. La violence visant les civils et les infrastructures civiles est endémique et se traduit souvent par des bombardements et des frappes aériennes aveugles. Quelque 2,8 millions de personnes ont été déplacées à ce jour. L'annonce récente d'une campagne nationale de conscription suscite d'autres inquiétudes, en plus du recrutement forcé que pratiquent de multiples parties. Les jeunes n'ont d'autre choix que de fuir ou de participer à la violence. Dans le même temps, le Myanmar est devenu un refuge pour la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des êtres humains, et le premier producteur d'opium au monde.

Cela a de lourdes conséquences pour les pays voisins et l'ensemble de la région. Malheureusement, l'ONU n'a pas nommé d'envoyé spécial ou de coordonnateur résident et le Conseil de sécurité n'a pas programmé de séances régulières ni mis en place un mécanisme de communication de l'information. Le Conseil de sécurité doit commencer à utiliser les outils à sa disposition. À cet égard, la République de Corée se félicite de la tenue

de cette toute première séance d'information publique du Conseil de sécurité sur le Myanmar, attendue depuis longtemps, plus de trois ans après que le Myanmar a été plongé dans le conflit, le chaos et la détresse. Nous espérons que la discussion publique que tient le Conseil de sécurité aujourd'hui ravivera l'attention de la communauté internationale à l'égard de la terrible situation au Myanmar et mènera à un engagement actif de la part de l'ONU.

Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points aujourd'hui : premièrement, le renforcement de la coordination sur le front humanitaire ; deuxièmement, le rôle du prochain envoyé spécial des Nations Unies ; et troisièmement, le renforcement de la coopération entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Conseil de sécurité.

Tout d'abord, l'accès humanitaire dans les diverses régions du Myanmar reste une question cruciale, alors que la crise humanitaire s'aggrave. Par exemple, l'OCHA a récemment signalé que les principaux axes de transport étaient bloqués et que les télécommunications étaient coupées à la suite de l'escalade de la violence dans l'État rakhine. Un accès humanitaire total, sûr et sans entrave est nécessaire de toute urgence, de même que le renforcement de la coordination entre les acteurs humanitaires. Divers fournisseurs d'aide, notamment les organismes des Nations Unies, le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes et les organisations non gouvernementales, pourraient tirer parti de leurs réseaux respectifs pour atteindre ceux qui en ont le plus besoin, sans discrimination. Nous continuons de suivre avec intérêt l'évolution de l'initiative humanitaire transfrontalière de la Thaïlande, avec la participation du Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN, et nous espérons le retour rapide d'un coordinateur résident des Nations Unies dans le pays, avec un leadership humanitaire stable et de haut rang.

Pendant ce temps, en dehors du Myanmar, près de 4 500 Rohingyas ont risqué de périlleuses traversées en bateau dans la mer d'Andaman et le golfe du Bengale. Cinq cent soixante-neuf d'entre eux sont morts ou ont été portés disparus rien qu'en 2023. Les perspectives d'un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés rohingya se sont dégradées. Nous félicitons le Bangladesh et les autres pays voisins des efforts qu'ils déploient pour accueillir les réfugiés rohingya. Des responsables coréens se sont rendus à Cox's Bazar à deux reprises au cours de l'année écoulée et ont pu constater *de visu* les risques et les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés rohingya depuis que l'aide internationale a été réduite.

La République de Corée a fourni plus de 36 millions de dollars d'aide humanitaire pour soutenir les Rohingya depuis 2017 et continuera de participer aux efforts collectifs visant à fournir une protection et une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Deuxièmement, un nouvel envoyé spécial des Nations Unies doit être nommé. Nous nous félicitons que le Secrétaire général prévoie de nommer un envoyé spécial dans les prochains jours. L'ampleur et la complexité de la crise au Myanmar exigent davantage que des efforts nationaux, bilatéraux ou régionaux. L'ONU doit se mobiliser elle-même pour défendre les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies sur le terrain. Dans l'État rakhine, la violence incontrôlée est endémique. Les civils sont tués, maltraités et recrutés de force par de multiples parties. Les Rohingya sont particulièrement vulnérables face à l'exploitation en raison de décennies d'oppression systématique. Cette situation s'inscrit dans le cadre plus large de l'expansion continue des conflits à travers le Myanmar.

Si nous apprécions vivement le travail qu'accomplissent le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, l'ONU a besoin d'un messenger politique pour maintenir le dialogue avec toutes les parties. L'Envoyé spécial pourrait sensibiliser les parties au droit international et aux principes humanitaires, ainsi qu'à la manière dont les droits humains peuvent devenir une source de légitimité, en particulier aux yeux des civils. Il faut également continuer d'encourager un règlement politique. Nous attendons du prochain envoyé spécial qu'il complète activement les efforts de l'Envoyé spécial de l'ASEAN pour créer des conditions favorables à un dialogue politique. Ces efforts doivent être axés sur l'accélération du processus politique en vue d'instaurer une démocratie inclusive et pacifique au Myanmar.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit traduire en actes son soutien aux efforts dirigés par l'ASEAN. En tant que partenaire de dialogue étroit de l'ASEAN, la République de Corée respecte le rôle central de cette dernière sur la question du Myanmar et estime qu'il est utile d'organiser et de renforcer la coopération entre le Conseil et l'ASEAN sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En vertu de l'Article 54 de la Charte, le Conseil de sécurité pourrait envisager de tenir des dialogues interactifs réguliers avec l'ASEAN dans un cadre informel. Cela permettrait au Conseil d'être directement informé des activités et des préoccupations de l'ASEAN et de bien les comprendre, ce qui aiderait

le Conseil à décider des prochaines mesures à prendre. D'une manière générale, l'inactivité du Conseil de sécurité sur ce dossier ne doit pas être considérée comme un signe de son respect à l'égard du rôle central de l'ASEAN.

Au fil des dernières décennies, la République de Corée a approfondi sa coopération avec 10 pays de l'ASEAN, dont le Myanmar, en augmentant de façon exponentielle les échanges économiques, en matière de développement, culturels et entre les peuples. Nous voulons continuer à développer notre partenariat global avec l'ASEAN pour promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

Avant de conclure, la République de Corée réaffirme sa solidarité avec la population du Myanmar, y compris avec les plus de 25 000 personnes qui séjournent en Corée. En tant que pays de la région, nous continuerons à accorder un degré de priorité élevé à la situation au Myanmar tout au long de notre mandat au Conseil de sécurité.

**M. Hauri** (Suisse) : Je remercie M. Mohamed Khaled Khiari et M<sup>me</sup> Lisa Doughten de leurs interventions. Nous saluons la tenue de cette séance publique ainsi que la présence des représentants de la Malaisie, de l'Indonésie et du Bangladesh.

Depuis la dernière saisie du Conseil (voir S/PV.9541), la situation sécuritaire au Myanmar s'est encore détériorée et la situation humanitaire fortement dégradée. Il est important de ne pas oublier le Myanmar. Il est impossible d'oublier le sort des Rohingya.

Nous saluons les efforts des pays voisins, en premier lieu le Bangladesh, accueillant près d'un million de réfugiés. Afin que leur retour soit possible de manière volontaire, sûr, digne et durable, nous devons nous atteler aux causes profondes de la crise au Myanmar et dans l'État rakhine, en particulier.

Je voudrais formuler trois réflexions à ce titre.

Nous condamnons, tout d'abord, l'escalade des conflits armés, encore intensifiés depuis le coup d'État militaire. L'augmentation, ces derniers mois, des bombardements indiscriminés a un impact dévastateur sur la population civile. Nous sommes alarmés par les frappes aériennes menées par les militaires birmans, notamment celles du 18 mars dernier dans la commune de Minbya, qui auraient tué et blessé de nombreux civils. Ce n'est qu'un exemple, particulièrement meurtrier, mais pas isolé, comme en fait état le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, indiquant que de possibles crimes de

guerre et crimes contre l'humanité auraient été commis. Nous rappelons, dans ce cadre, le rôle de la Cour pénale internationale et notre soutien au Mécanisme. Toutes les parties au conflit doivent respecter en tout temps le droit international humanitaire, ainsi que leurs obligations en matière de droits humains, comme le prévoit la résolution 2669 (2022). La recrudescence de la violence complique davantage la possibilité de revenir à la table des négociations et de trouver une solution politique au conflit. Dans l'État rakhine en particulier, le conflit exacerbe les vulnérabilités et les discriminations préexistantes, tout en augmentant les tensions intercommunautaires.

Deuxièmement, les restrictions à l'accès humanitaire qui empêchent l'aide d'atteindre les communautés vulnérables doivent cesser. Toutes les parties ont l'obligation d'autoriser et de faciliter le passage rapide et sans encombre de secours humanitaires destinés aux personnes civiles dans le besoin. L'accès humanitaire doit être complet, sûr et sans entrave, et la protection, la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et médical pleinement assurées. À cet égard, nous encourageons également l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à pleinement mettre en œuvre le consensus en cinq points.

La séance thématique d'hier sur les enfants et les conflits armés (voir S/PV.9594) a mis l'accent sur les conséquences du refus d'accès à l'aide humanitaire pour les enfants. Le fait que les militaires birmans aient de plus en plus recours au recrutement forcé, notamment dans l'État rakhine, y compris de Rohingya, nous inquiète particulièrement. De nombreux jeunes seraient ainsi conscrits contre leur plein gré. Nous rappelons que les enfants ne doivent pas être recrutés dans des forces armées ni dans des groupes armés. Ces pratiques constituent de graves violations contre les enfants dans les conflits armés. Nous sommes également préoccupés par l'impact généré de la conscription forcée. Cela inclut le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre, depuis longtemps perpétrée par les militaires.

Troisièmement, une coordination étroite entre l'ONU et les acteurs régionaux, l'ASEAN en premier lieu, est essentielle, notamment pour le travail de médiation et de dialogue inclusif, ainsi que pour l'acheminement de l'aide humanitaire. La prise en compte des besoins sur place nécessite un leadership déterminé et visible de l'ONU pour coordonner, dans une logique de « nexus », l'action humanitaire, diplomatique et de développement dans un conflit qui est l'un des plus graves du monde.

Dans ce but, il est impératif de nommer rapidement un ou une envoyé(e) spécial(e), qui serait aussi chargé(e)

d'assurer une coordination et une coopération efficaces avec l'ASEAN. Il en va de même du poste de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, sans lequel le soutien de l'ONU risque de perdre en efficacité et en crédibilité.

Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus actif sur ce dossier. La Suisse est prête à soutenir une action unie et décisive par l'élaboration d'un nouveau produit du Conseil. Un suivi de la résolution 2669 (2022) s'impose.

**M. Koudri** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs précieux exposés M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, et M<sup>me</sup> Lisa Doughten, Directrice de la Division des finances et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

L'Algérie exprime sa profonde préoccupation face à la situation tragique qui perdure au Myanmar et qui a d'importantes répercussions sur les civils dans tout le pays, en particulier dans l'État rakhine. Cette situation a entraîné un taux élevé de déplacements internes, une augmentation de l'afflux de réfugiés vers la région et l'exacerbation de la situation humanitaire des Rohingya.

Dans ce contexte, l'Algérie estime qu'il est essentiel de trouver des solutions pacifiques et globales aux défis auxquels le Myanmar est confronté. Tout en soulignant l'importance des principes de non-ingérence et de respect de la souveraineté nationale, l'Algérie estime également que le dialogue entre toutes les parties concernées est indispensable, et que ces dernières doivent faire preuve de la plus grande retenue en cessant immédiatement tous les actes de violence afin d'assurer la sécurité des civils.

Le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme est capital et implique nécessairement de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la protection et la sécurité de l'ensemble de la population, y compris les groupes vulnérables, en particulier les Rohingya.

À cet égard, l'Algérie souligne l'importance d'une intervention humanitaire efficace et durable afin d'améliorer le sort du peuple rohingya qui souffre toujours de la crise au Myanmar, et exhorte la communauté internationale à fournir de toute urgence une assistance humanitaire à chaque personne déplacée et à chaque réfugié et à garantir un accès humanitaire sans entrave.

L'Algérie appelle toutes les parties au conflit à donner la priorité à une vie décente pour tous les habitants du Myanmar, indépendamment de leur race ou de

leur religion, et à faire des efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la situation actuelle. Nous demandons instamment aux autorités du Myanmar de mettre fin aux souffrances des réfugiés et de faciliter leur retour volontaire dans leurs foyers de manière pacifique et dans la dignité.

Enfin, l'Algérie souligne l'importance des initiatives régionales et appuie pleinement les efforts entrepris par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir le dialogue, la réconciliation, la paix et la stabilité au Myanmar.

**M. Sowa** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à remercier les intervenants, à savoir le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khaled Khiari, et la Directrice de la Division des finances et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M<sup>me</sup> Lisa Doughten, des informations qu'ils nous ont fournies. Je salue également la participation des représentants de la Malaisie, de l'Indonésie et du Bangladesh à la présente séance.

Cette séance sur le Myanmar est justifiée, compte tenu de la détérioration de la situation politique et de sécurité dans le pays, qui fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité dans la région. Trois ans après le coup d'État militaire, c'est la population civile qui est la première victime de la violence. Les informations faisant état de violences contre des groupes minoritaires, en particulier les Rohingyas dans l'État rakhine, ainsi que de violations des droits humains, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, sont particulièrement inquiétantes.

Nous prenons note avec une vive inquiétude des informations faisant état d'attaques contre des infrastructures civiles, en particulier dans l'État rakhine, notamment des installations sanitaires, éducatives, énergétiques et commerciales, attaques qui continuent d'entraver la fourniture de services publics, privés et humanitaires essentiels, accroissant ainsi les niveaux élevés de maladie et d'insécurité alimentaire dans le pays.

Selon les rapports de l'OCHA et de l'UNICEF, plus de 2 millions de personnes sont déplacées et vivent dans des conditions précaires, et plus de 18 millions de personnes, dont 6 millions d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Cette situation doit motiver le Conseil de sécurité à accélérer les mesures en faveur d'un règlement politique et de la paix au Myanmar.

Dans cet esprit, ma délégation voudrait souligner les trois points suivants.

Premièrement, la Sierra Leone condamne toutes les formes de violence contre les civils et appelle à la protection des civils. D'après certaines informations, les opérations récemment menées pour tenir les grands centres urbains et contrôler les bataillons d'infanterie ont donné lieu à des tirs d'artillerie qui ont tué et blessé de nombreux civils aveuglément. Les parties au conflit ne doivent pas utiliser d'armes explosives dans les quartiers densément peuplés, y compris sur les marchés et dans les lieux de culte. Le recours à l'artillerie et à l'appui aérien rapproché ne doit pas être une stratégie de repli en cas de perte de capacités pour lancer des opérations terrestres offensives. Faisant écho aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général, nous pensons que l'extension du conflit dans l'État rakhine ne fait qu'exacerber les vulnérabilités et les discriminations existantes, ce qui entraînera de nouveaux déplacements de civils.

Deuxièmement, le mécanisme de la troïka créé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) doit être pleinement exploité. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit appuyer pleinement la mise en œuvre du consensus en cinq points convenu par l'ASEAN en 2021, notamment son objectif de « rétablir la paix et la stabilité et de parvenir à un règlement politique global dirigé et contrôlé par le Myanmar ». Le Conseil doit veiller à ce que toutes les parties s'engagent à respecter le consensus en cinq points comme principal point de référence.

La cessation des hostilités dans l'ensemble du Myanmar est indispensable pour favoriser un processus pacifique et démocratique. Nous prenons note des échanges qui ont eu lieu cette année à Bangkok, en Thaïlande, entre S. E. Alounkeo Kittikhoun, Envoyé spécial pour le Myanmar nommé par la présidence de l'ASEAN, et les dirigeants de l'armée et du Conseil d'administration de l'État du Myanmar, certains dirigeants des groupes armés ethniques respectant l'accord de cessez-le-feu informel d'un an, ainsi que d'autres groupes armés ethniques. Nous considérons que ces échanges sont importants car ils s'inscrivent dans le droit fil des engagements énoncés dans la résolution 2669 (2022), à savoir l'appui à un dialogue constructif et à la réconciliation, et la préservation des institutions et des processus démocratiques.

Troisièmement, les parties doivent veiller à ce que l'aide humanitaire soit acheminée sans entrave ni restriction aux plus de 18 millions de personnes qui en ont besoin. Nous jugeons répréhensibles toutes les attaques

et les violences commises contre des travailleurs humanitaires, en particulier dans l'État rakhine. Cela perturbe les opérations humanitaires et, à terme, a un effet dévastateur sur la survie des civils.

À cet égard, nous appelons à intensifier les efforts visant à garantir un accès et un acheminement de l'aide humanitaire sans entrave aux civils du Myanmar, et à renforcer les mécanismes de collaboration entre les organisations d'aide, y compris celles liées à l'ASEAN et à l'ONU. Nous demandons également un appui financier accru pour garantir que l'aide vitale parvienne aux quelque 5,3 millions de personnes qui ont besoin d'une assistance urgente.

Pour terminer, nous appelons à l'unité des membres du Conseil pour qu'une solution pacifique soit trouvée d'urgence au Myanmar, conformément à la résolution 2669 (2022), qui appuie le rôle central du consensus en cinq points de l'ASEAN. Nous soulignons également la nécessité d'instaurer des mécanismes de collaboration, de suivi et de communication de l'information efficaces dans les opérations politiques et humanitaires.

La Sierra Leone reste déterminée à appuyer les efforts visant à mettre fin au conflit.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice Doughten de leurs exposés instructifs.

Le Guyana demeure vivement préoccupé par la situation au Myanmar, notamment par la détérioration rapide de la situation humanitaire. Nous constatons, d'après les derniers rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), que la crise au Myanmar est désormais caractérisée par des déplacements croissants, des conditions de sécurité fragiles et une augmentation des besoins non satisfaits, 18,6 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en 2024. L'insécurité alimentaire est catastrophique : 12,9 millions de personnes sont touchées, et les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement exposés à la malnutrition. Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation dans l'État rakhine, en particulier à la suite des attaques du 29 février.

Nous saluons l'annonce faite récemment par le Myanmar et la Thaïlande d'une initiative pilote visant à accroître l'aide humanitaire destinée aux personnes vivant dans l'État kayin et espérons que cet exemple positif de coopération régionale sera reproduit ailleurs, compte tenu de l'ampleur des besoins non satisfaits à l'échelle du pays.

Les restrictions imposées à l'accès humanitaire ne font qu'aggraver les difficultés. Si nous saluons l'annonce faite par le Myanmar selon laquelle un accès humanitaire a été accordé aux organismes des Nations Unies et aux organisations humanitaires internationales opérant dans l'État rakhine, nous notons que les organismes d'aide restent soumis à des restrictions pour accéder aux zones de conflit. Comme l'a indiqué la Directrice Doughten, l'OCHA demeure confrontée à d'importantes restrictions d'accès et à des obstacles bureaucratiques, 185 travailleurs humanitaires ayant été arrêtés et détenus.

Le Guyana salue le dévouement des travailleurs humanitaires au Myanmar et exige qu'ils bénéficient d'un accès humanitaire rapide et sans entrave à toutes les zones touchées, y compris l'État rakhine. Les itinéraires de ravitaillement reliant l'État rakhine à d'autres parties du Myanmar doivent également être totalement rouverts afin de réduire au minimum les effets des pénuries alimentaires et des hausses de prix dans les zones touchées. Nous demandons également que les travailleurs humanitaires soient dotés des ressources nécessaires et encourageons les États Membres à accroître leur appui au plan de réponse aux besoins humanitaires 2024.

Le Guyana partage le point de vue selon lequel aucune solution à la crise humanitaire ne sera durable tant qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu à l'échelle nationale au Myanmar et que des mesures fermes ne seront pas prises pour remédier à la situation politique et économique du pays. Nous avons reçu des informations faisant état de la poursuite des attaques contre les civils et de cas de détention et de recrutement forcés de jeunes. Les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme suggèrent que des Rohingyas, dont de très jeunes enfants, ont été tués ou blessés à la suite des bombardements et des frappes aériennes menées par l'armée dans l'État rakhine. Certains ont même été enlevés et forcés de rejoindre les rangs de l'armée.

Le Guyana condamne fermement toute attaque contre des civils ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés, qui constituent autant de violations manifestes du droit international, notamment du droit international humanitaire. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à ces actes odieux et illégaux.

Nous demandons en outre le retour en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés rohingya et des autres personnes déplacées, et nous exhortons toutes les parties au conflit au Myanmar à respecter les obligations que leur impose le droit international et à s'en acquitter pleinement.

Pour terminer, le Guyana appelle au plein respect de la résolution 2669 (2022) et à la mise en œuvre rapide du consensus en cinq points de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous attendons également avec intérêt la nomination d'un envoyé spécial des Nations Unies dans les jours à venir.

Nous continuerons de travailler avec les autres membres du Conseil pour appuyer les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique au Myanmar.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie Khaled Khiari ainsi que Lisa Doughten pour leurs présentations.

La France est très préoccupée par la poursuite des violences et des exactions commises par la junte en Birmanie contre la population. Le régime issu du coup d'État poursuit les massacres de civils. La violence indiscriminée de la junte frappe durement les plus vulnérables, y compris les enfants, au mépris du droit international. La junte continue de bombarder villages, hôpitaux, camps de réfugiés ou écoles, comme elle l'a fait, le 5 février dernier, dans l'État de Kayah.

Nous sommes préoccupés par le sort des réfugiés et des déplacés internes, notamment issus de la minorité rohingya. La situation dans l'État rakhine est aujourd'hui particulièrement critique et elle menace la stabilité régionale. La junte continue d'y entraver l'acheminement de l'aide humanitaire dont les populations ont si cruellement besoin, ainsi qu'elle le fait sur l'ensemble du territoire, en violation flagrante du droit international humanitaire. La junte poursuit par ailleurs ses violations des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des filles, qui continuent de faire l'objet de violences, y compris sexuelles.

Face à cette situation, nous restons mobilisés et nous appelons à un engagement plus résolu et plus ferme de la communauté internationale. La France a continué à accroître son aide humanitaire à la population birmane. Elle s'est élevée à 6,5 millions d'euros en 2023, ce qui représentait plus du double de ce qu'elle était en 2022. Elle appelle à un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire et à toutes les personnes dans le besoin.

Elle poursuit son soutien financier au bénéfice des Rohingyas, notamment aux programmes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Birmanie et au Bangladesh. Nous saluons le rôle du Bangladesh, qui n'a cessé de démontrer sa solidarité en hébergeant des centaines de milliers de réfugiés sur son territoire. Il est

indispensable de créer les conditions d'un retour volontaire, sûr et digne de ces réfugiés.

Nous demandons la pleine application de la résolution 2669 (2022) du Conseil. Nous appelons à la cessation des violences et à la libération de l'ensemble des prisonniers politiques, dont la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi, ainsi que le Président de la République, Win Myint.

Avec ses partenaires européens, mon pays poursuit par ailleurs sa politique de sanctions contre le régime issu du coup d'État.

La France soutient le Mécanisme d'enquête indépendante pour le Myanmar, qui fait un travail essentiel de lutte contre l'impunité, ainsi que les résolutions qui sont portées par l'Union européenne au Conseil des droits de l'homme ainsi qu'à l'Assemblée générale sur les droits de l'homme en Birmanie. Elle salue à ce titre le travail du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Birmanie, dont le mandat vient d'être renouvelé.

Enfin, la France rappelle son plein soutien aux efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en faveur de la résolution de la crise, dans le cadre du consensus en cinq points. Le Conseil de sécurité doit pouvoir appuyer ces efforts si besoin. La France rappelle son engagement à travailler avec l'ensemble des pays de l'ASEAN, ainsi qu'avec tous les voisins de la Birmanie, qui ont un rôle central à jouer, y compris en matière d'aide humanitaire.

Nous appelons à la nomination rapide d'un envoyé spécial du Secrétaire général pour la Birmanie et nous nous félicitons de l'imminence de celle-ci, qui vient d'être annoncée ce matin.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence d'avoir organisé la présente séance et les intervenants de leurs observations. Nous saluons également la présence des représentants du Bangladesh, de l'Indonésie et de la Malaisie à cette séance.

Nous demeurons vivement préoccupés par l'aggravation du conflit et la détérioration de la situation au Myanmar, sans aucun signe encourageant de progrès vers une solution. L'approche militaire prédominante s'est révélée inefficace et non viable, provoquant un cercle vicieux de violence. Les actes effroyables contre les civils, notamment les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires, les disparitions, les violences sexuelles et les attaques visant les enfants, se poursuivent sans relâche et en toute impunité. Ce conflit prolongé a des retombées régionales déstabilisantes et menace la paix et la sécurité

internationales. Le Conseil doit continuer d'accorder l'attention voulue à cette crise complexe.

L'urgence humanitaire est l'un de ses aspects les plus visibles et les plus affligeants, des millions de personnes se trouvant dans une situation de détresse et nécessitant une protection. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, 18,6 millions de personnes, dont 2,8 millions de déplacés – chiffres alarmants – auront besoin d'une aide humanitaire d'urgence en 2024. En réalité, ce chiffre est probablement plus élevé en raison des difficultés d'accès. Malheureusement, seuls 3,2 millions d'entre eux bénéficient actuellement d'une aide. Cela montre bien que l'urgence humanitaire est l'une des conséquences les plus visibles et les plus affligeantes, des millions de personnes ayant désespérément besoin d'aide et de protection.

Bien qu'il n'y ait pas de solutions humanitaires à ces crises provoquées par des conflits, nous demandons que des fonds supplémentaires soient alloués au plan de réponse humanitaire pour 2024, qui n'est financé qu'à hauteur de 7 %, ce qui laisse des besoins criants non satisfaits. De nouvelles contributions sont indispensables pour atténuer les immenses souffrances des civils.

Dans de nombreux conflits, la population civile, en particulier les femmes, les filles et les enfants, est la plus touchée par la violence et les atrocités, et le Myanmar ne fait pas exception. La protection des civils est la pierre angulaire du droit international humanitaire. Ce n'est pas une option, mais un impératif. Conformément au droit international humanitaire, nous soulignons qu'il est impératif que toutes les parties honorent leur obligation de protéger les civils, en respectant strictement les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité. Les civils, en particulier les femmes, les filles et les enfants, continuent de payer le plus lourd tribut au conflit.

Le Mozambique a toujours plaidé en faveur d'un règlement pacifique des différends. À cet égard, nous encourageons et appuyons vivement les efforts de facilitation déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le rôle constructif joué par les parties prenantes régionales. Nous exhortons toutes les parties au Myanmar à mettre pleinement en œuvre le consensus en cinq points de l'ASEAN et à se conformer à la résolution 2669 (2022), qui constitue la base solide d'un règlement politique durable.

L'ONU a également un rôle indispensable à jouer. Nous attendons avec intérêt la nomination rapide d'un nouvel envoyé spécial ou d'une nouvelle envoyée spéciale

du Secrétaire général pour le Myanmar afin d'intensifier les efforts de facilitation. Seuls un dialogue inclusif et un règlement politique négocié permettront de régler la crise et d'alléger les souffrances indicibles de la population du Myanmar.

Pour terminer, le Mozambique réaffirme son appui indéfectible à tous les efforts déployés en faveur de la stabilité, de la réconciliation et d'une paix durable au Myanmar.

**M<sup>me</sup> Blokar Drobič** (Slovénie) (*parle en anglais*) :  
Je souhaite m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice Doughten de leurs exposés.

La Slovénie demeure vivement préoccupée par l'escalade du conflit au Myanmar, qui atteint désormais l'ensemble du pays. Trois années de régime militaire ont plongé le Myanmar dans une crise profonde, menaçant non seulement sa propre stabilité et son caractère multiethnique, mais aussi la stabilité de la région. L'intensification des combats dans l'État rakhine au cours des derniers mois, en particulier les attaques menées par l'armée en mars, alimente les déplacements de population et aggrave les vulnérabilités et les discriminations existantes.

La Slovénie redit sa condamnation du coup d'État militaire et de la violence sous toutes ses formes, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous nous associons aux appels lancés par le Secrétaire général pour protéger les civils et prévenir toute nouvelle incitation aux tensions communautaires. Nous sommes vivement préoccupés par le recours accru aux frappes aériennes par l'armée, ainsi que par l'afflux d'armes et de matériel utilisés pour commettre des atrocités, qu'il faut endiguer.

Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la Slovénie salue le rôle central joué par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans la recherche d'une solution à la crise et les efforts qu'elle déploie pour mettre en œuvre le plan de consensus en cinq points. La situation au Myanmar s'aggrave, et nous encourageons l'ASEAN à poursuivre ses efforts en vue de rétablir la paix, la démocratie et un régime civil dans le pays. Nous sommes fermement convaincus que la situation actuelle au Myanmar justifie que le Conseil de sécurité en débattenne régulièrement, tout en garantissant une coordination étroite avec l'ASEAN, et nous regrettons qu'il n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord sur une déclaration à la presse concernant l'aggravation de la situation et des souffrances humaines.

Deuxièmement, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration continue de la situation humanitaire au Myanmar, où les femmes et les filles font de nouveau partie des populations les plus vulnérables et sont particulièrement exposées au risque de violences sexuelles et de traite des êtres humains. Nous condamnons toutes les entraves délibérées à l'aide humanitaire, y compris les restrictions imposées par l'armée aux communications et aux déplacements, ainsi que l'intimidation des travailleurs humanitaires. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, ainsi que des principes humanitaires. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties au conflit à respecter pleinement les obligations que leur impose le droit international humanitaire. Nous saluons les travailleurs humanitaires locaux qui poursuivent leurs efforts pour fournir une assistance aux personnes dans le besoin.

En outre, la situation humanitaire dans l'État rakhine se détériore fortement, y compris pour les Rohingya. Nous soulignons que les circonstances actuelles au Myanmar ne sont pas propices au retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers. Cela prolonge la situation désastreuse des réfugiés rohingya dans les pays voisins, ainsi que celle des déplacés, des rapatriés et des apatrides au Myanmar. Nous félicitons le Bangladesh de continuer d'accueillir plus d'un million de réfugiés du Myanmar.

Troisièmement, nous condamnons avec force les actes de violence aveugle commis par l'armée contre la population du Myanmar, qui constituent de graves violations du droit international des droits de l'homme et de graves atteintes à ce droit. Nous appelons l'armée à mettre fin aux violences contre sa propre population, à libérer tous les prisonniers politiques et à respecter les droits humains et les libertés fondamentales de toutes les personnes au Myanmar. Nous demandons que justice soit faite et que les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits humains soient amenés à répondre de leurs actes. À cet égard, nous exprimons notre appui résolu au travail du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et aux enquêtes et procédures menées par les tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, y compris par la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale.

L'annonce récente par l'armée d'une loi sur le service militaire obligatoire est inquiétante, car les jeunes, femmes et hommes, pourraient être soumis à la conscription obligatoire sans procédure d'appel. Cela peut

avoir de graves conséquences sur l'exercice des droits humains. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de recrutements forcés, d'enlèvements et d'autres formes d'abus et de violences, notamment dans l'État rakhine. Nous demeurons alarmés par la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves contre les enfants par les différentes parties au conflit armé.

La population du Myanmar souffre depuis bien trop longtemps et son appel à la paix doit être entendu. Nous appelons à la pleine mise en œuvre de la résolution 2669 (2022) et à la mise en place d'une transition démocratique avec un retour à un régime civil, ainsi qu'au respect des droits humains, des libertés fondamentales et de l'état de droit. Il est donc essentiel que la communauté internationale redouble d'efforts pour mettre en place une approche unifiée afin de régler cette crise. À cet égard, nous attendons avec impatience la nomination prochaine d'un envoyé spécial ou d'une envoyée spéciale pour le Myanmar. Nous devons collaborer avec l'ASEAN et les autres parties prenantes pour faire cesser la violence et ouvrir la voie à un Myanmar stable, pacifique et démocratique.

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je prends note des informations présentées par M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, et M<sup>me</sup> Lisa Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je salue également la présence des représentants de la Malaisie, de l'Indonésie et du Bangladesh à la présente séance.

Ma délégation exprime son soutien et sa solidarité avec la population civile du Myanmar, qui fait face aux conséquences de trois années de violence et d'insécurité depuis le coup d'État perpétré par la junte militaire en février 2021. L'Équateur réaffirme que l'objectif de parvenir à une paix durable au Myanmar ne pourra être atteint qu'avec la mise en œuvre effective de la résolution 2669 (2022), le rétablissement de l'état de droit et la mise en place d'un système transparent d'application du principe de responsabilité pour traduire les auteurs de violations des droits humains devant les tribunaux internationaux, y compris la Cour pénale internationale. Par conséquent, nous demandons instamment à la junte militaire de cesser les attaques ciblant la population civile, de libérer les prisonniers politiques, d'instaurer un cessez-le-feu définitif et de respecter les accords conclus dans le cadre du consensus en cinq points.

L'Équateur partage la préoccupation du Secrétaire général concernant la détérioration de la

situation socioéconomique et humanitaire et l'escalade de la violence au Myanmar, et il demande que l'on s'attaque aux causes profondes du conflit et que soit relancé le processus diplomatique proposé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et soutenu par la communauté internationale.

Au cours des derniers mois, nous avons exprimé au sein du Conseil notre rejet de toutes les formes d'emploi aveugle de la force, dont les conséquences retombent de manière disproportionnée sur les femmes, les enfants et les membres des minorités ethniques et religieuses. L'escalade du conflit sur l'ensemble du territoire, en particulier dans l'État rakhine, a placé la population civile dans une situation d'extrême vulnérabilité et a provoqué un exode massif de personnes, alimenté par de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Comme nous l'avons entendu à l'occasion de la séance d'information organisée par Malte hier (voir S/PV.9594), 6 millions d'enfants au Myanmar n'ont pas accès aux services de santé et d'éducation en raison de la prise pour cible délibérée des écoles et des hôpitaux, en violation flagrante du droit international humanitaire.

Compte tenu du nombre croissant de victimes de la violence, d'enfants et de jeunes recrutés par les milices, de personnes tuées, détenues arbitrairement et torturées, et du recours accru à la violence sexuelle comme tactique de guerre, il est impératif que le Conseil de sécurité continue d'examiner de près la situation au Myanmar. Dans ce contexte, l'Équateur estime que la sécurité et la liberté de circulation des fonctionnaires de l'ONU et des organismes humanitaires doivent être préservées et que les obstacles bureaucratiques et les pratiques discriminatoires qui les empêchent de fournir une assistance vitale aux groupes de population qui en ont le plus besoin doivent être éliminés. En outre, les pays d'accueil des réfugiés doivent respecter le principe du non-refoulement et travailler en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations afin de trouver des solutions durables qui rétabliront la dignité et le bien-être des personnes en situation de déplacement.

Enfin, l'Équateur renouvelle son appui au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et aux équipes des Nations Unies sur le terrain et espère que leurs efforts conjoints se traduiront par des mesures concrètes visant à bâtir un Myanmar juste, pacifique et démocratique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari

et la Directrice Doughten de leurs exposés. Je tiens également à remercier le Royaume-Uni d'avoir demandé la tenue de cette séance publique sur l'aggravation de la crise que l'armée du Myanmar impose à la population du Myanmar. Je souhaite également la bienvenue aux représentants du Bangladesh, de la Malaisie et de l'Indonésie à la présente séance.

Nous condamnons les atrocités et les violations des droits humains que continue de commettre le régime militaire. Nous sommes horrifiés par les informations persistantes faisant état d'incendies de villages, de tortures, de décapitations et d'autres actes brutaux commis dans le cadre du conflit. La situation au Myanmar représente une menace croissante pour la sécurité internationale, en particulier pour les pays de la région Indopacifique. Le Myanmar est devenu le premier producteur d'opium au monde, une plaque tournante de la criminalité transnationale organisée et un facteur de plusieurs crises majeures de réfugiés.

Nous appellerons l'attention sur trois questions importantes aujourd'hui : les frappes aériennes dévastatrices de l'armée du Myanmar sur les civils et les infrastructures civiles, les conséquences multigénérationnelles des munitions non explosées qui jonchent le pays et le besoin urgent d'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave.

Premièrement, au cours des cinq derniers mois, les frappes aériennes de l'armée du Myanmar sur les civils ont quintuplé. Entre novembre 2023 et début mars 2024, l'armée a mené 588 frappes aériennes à travers le Myanmar, dont 34 % ont porté atteinte aux civils. Cela s'ajoute aux frappes aériennes, aux bombardements et aux incendies criminels menés par le régime, qui ont détruit des maisons, des écoles, des établissements de santé et des lieux de culte depuis que l'armée a pris illégalement le pouvoir il y a trois ans. C'est pourquoi je souhaite rappeler à mes collègues du Conseil les appels de l'Assemblée générale en faveur de l'adoption de mesures pour restreindre la circulation d'armes et les nombreux appels de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en faveur d'un soutien accru de la part de l'ONU. Nous demandons à nouveau au Conseil de prendre des mesures pour restreindre l'accès de l'armée au carburéacteur afin d'entraver sa capacité à mener des frappes aériennes. Il est temps pour le Conseil d'agir.

Deuxièmement, les munitions non explosées accumulées au fil d'années de conflit et l'utilisation croissante de mines terrestres par toutes les parties au conflit ont fait du Myanmar l'un des pays les plus contaminés par

les explosifs au monde. En moyenne, trois personnes sont tuées ou blessées chaque jour par des mines terrestres et des munitions non explosées au Myanmar, ce qui aggrave une situation déjà tragique. Hier encore, l'UNICEF a indiqué que le nombre de victimes civiles des mines terrestres et des restes explosifs de guerre avait plus que doublé au cours de l'année écoulée. En l'absence d'une approche globale et d'une action mondiale, le nombre de victimes de ces circonstances effroyables augmentera chaque année pendant des décennies. Nous demandons instamment à toutes les parties prenantes au Myanmar d'autoriser immédiatement le déminage et le retrait des munitions non explosées.

Enfin, l'aide humanitaire en faveur des personnes vulnérables au Myanmar doit être renforcée. Les États-Unis ont versé près de 2,4 milliards de dollars depuis 2017 en réaction à la crise des Rohingyas au Myanmar, au Bangladesh et dans la région. Nous encourageons vivement les autres donateurs à augmenter leur soutien à ces plans de réponse humanitaire cruciaux.

Le financement est important, mais il n'apporte quelque chose que si les acteurs humanitaires peuvent accéder aux personnes dans le besoin. Nous demandons donc instamment que les acteurs humanitaires se voient accorder un accès sans entrave et que des mesures appropriées soient mises en place pour garantir l'indépendance, la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et médical. L'ONU n'a plus de coordonnateur humanitaire/résident permanent au Myanmar depuis plus de trois ans, et cela fait maintenant 10 mois que la dernière Envoyée spéciale des Nations Unies pour le Myanmar a quitté ses fonctions. Depuis, la situation n'a fait qu'empirer. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général nomme sans plus tarder un(e) Envoyé(e) spécial(e) pour le Myanmar. Avec 2,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et près de 5 000 civils tués, la situation nécessite que les hauts responsables de l'ONU interviennent pour atténuer les souffrances et rétablir une voie vers une démocratie inclusive.

Le Conseil a fait un premier pas important pour améliorer la vie des habitants du Myanmar en adoptant la résolution 2669 (2022). Cependant, l'armée n'a pas tenu compte de la résolution et du consensus en cinq points de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), car elle continue de perpétrer des violences contre la population du Myanmar. Ce non-respect ne fait qu'accroître la nécessité pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures supplémentaires afin de préserver la paix, la prospérité et la sécurité au Myanmar et dans la région.

Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour appuyer les efforts de l'ASEAN. Nous attendons avec intérêt de mener de nouvelles discussions pour traiter ces questions.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : L'État rakhine au Myanmar a récemment connu une recrudescence des combats. Les intervenants viennent de nous informer de l'évolution de la situation, les autorités du Myanmar ont publiquement exprimé leur position sur le conflit, et les parties concernées ont fait de même.

Le conflit dans l'État rakhine est avant tout une affaire intérieure au Myanmar. La communauté internationale doit rester objective et impartiale et, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Myanmar, encourager et amener les parties concernées à surmonter leurs divergences par le dialogue et la concertation afin de parvenir à un cessez-le-feu et à une cessation des hostilités dès que possible et de travailler ensemble pour préserver la paix et la stabilité du Myanmar.

En tant que voisine et amie du Myanmar, la Chine suit de près l'évolution de la situation dans l'État rakhine et poursuit ses efforts pour promouvoir la paix et le dialogue par le biais de multiples canaux. Nous espérons que les parties concernées feront preuve de la plus grande retenue, cesseront les combats dès que possible, protégeront la sécurité des civils et résoudront les problèmes par le dialogue et la concertation. En ce moment même, une délégation chinoise est en visite au Myanmar pour mener des efforts de communication et de médiation sur la situation dans l'État rakhine. La Chine continuera de jouer un rôle constructif pour stabiliser la situation sur le terrain dès que possible.

Depuis que le conflit a éclaté dans l'État rakhine en 2017, un grand nombre de personnes sont entrées au Bangladesh pour échapper au chaos. Le Gouvernement bangladais et la population locale ont apporté une aide généreuse aux réfugiés et ont fait de grands sacrifices. La Chine salue les efforts et les contributions du Bangladesh.

Fondamentalement, le retour dans leur pays d'origine de ceux qui ont fui la tourmente doit se faire progressivement, grâce au dialogue et à la concertation entre le Myanmar et le Bangladesh. La récente recrudescence des combats dans l'État rakhine a eu de réelles répercussions sur le processus de rapatriement. Il convient de noter que les efforts de coordination et de facilitation déployés par les pays de la région et l'ONU ont permis au Myanmar et au Bangladesh d'établir une base solide

pour encourager le rapatriement. En outre, leur désir et leur volonté de continuer de coopérer restent intacts. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts des deux pays pour établir un dialogue direct et renforcer la compréhension et la confiance mutuelles afin de créer des conditions favorables et un environnement propice au processus de rapatriement.

Le Myanmar et le Bangladesh sont tous deux des voisins et amis de la Chine, qui a activement entrepris des efforts diplomatiques pour faciliter le rapatriement. Nous avons proposé une approche en trois étapes pour résoudre la question de l'État rakhine et avons fourni de nombreuses cargaisons d'aide humanitaire au Myanmar et au Bangladesh. Nous avons aidé les deux parties à se mettre d'accord sur un certain nombre de points importants. La Chine est prête à continuer d'apporter son appui et son aide en vue d'une résolution rapide de la question du rapatriement.

L'objet de la présente séance est la situation dans l'État rakhine. Certains membres ont également parlé de la situation politique au Myanmar. Je tiens à souligner qu'il n'existe pas de solution toute faite à la question du Myanmar, et encore moins de solution imposée de l'extérieur. Au fond, seul le Myanmar pourra, au final, faire en sorte ou non que cette question soit réglée comme il se doit. Qu'il s'agisse d'une transition démocratique ou d'une réconciliation nationale, il appartient à toutes les parties et factions du Myanmar d'agir dans l'intérêt supérieur du pays et de son peuple, et de régler les problèmes par le dialogue et la concertation dans le cadre de la Constitution et de la loi.

Le Myanmar est un membre important de la famille de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Depuis le début de l'année, grâce à la facilitation assurée par la présidence laotienne de l'ASEAN et aux efforts de ses membres, l'Association a réalisé des avancées concrètes s'agissant de dialoguer avec le Myanmar et de fournir une aide humanitaire. La communauté internationale doit continuer d'appuyer le rôle de chef de file de l'ASEAN, de respecter la « méthode ASEAN », d'encourager sa solidarité et de maintenir la dynamique positive obtenue de haute lutte.

Quelques membres du Conseil ont déclaré que ce dernier devrait prendre des mesures supplémentaires, voire imposer des sanctions au Myanmar. La Chine est opposée à une telle approche, qui ne ferait qu'aggraver les hostilités et la confrontation.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Chine est reliée au Myanmar par des montagnes et des rivières, et que la politique d'amitié de la Chine avec le Myanmar s'étend à toute la population du pays. Nous espérons sincèrement que le Myanmar connaîtra la stabilité politique et sociale ainsi que le développement et la prospérité économiques. La Chine a toujours apporté et continuera d'apporter son assistance dans la mesure de ses capacités et de jouer un rôle constructif à cette fin.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Tout d'abord, je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice Doughten de leurs exposés.

Il y a seulement deux mois, le Conseil s'est réuni (voir S/PV.9541) pour examiner la situation désastreuse au Myanmar trois ans après le coup d'État. Depuis lors, les atrocités commises par la junte militaire se sont multipliées, infligeant des souffrances indicibles aux civils, en particulier dans l'État rakhine.

Nous sommes profondément alarmés par l'escalade du conflit dans cette région. Les rapports faisant état de frappes aériennes aveugles menées par la junte militaire, notamment celles survenues dans le township de Minbya il y a trois semaines, qui auraient tué ou blessé de nombreux civils, dont des enfants, sont extrêmement préoccupants. Nous condamnons fermement de tels actes.

Cette brutalité est rendue possible par l'afflux continu d'armes, d'armements et de technologies provenant de sources extérieures au Myanmar. Nous continuons de demander au Conseil d'évaluer en continu la situation au Myanmar et de faire en sorte que l'armée n'ait plus accès aux armements et matériel connexe, y compris le carburéacteur, qui sont utilisés pour commettre de tels crimes.

La promulgation de la loi sur la conscription fait franchir un nouveau seuil à la campagne menée par la junte contre ceux-là mêmes qu'elle est censée protéger. En recrutant de force des jeunes hommes et des jeunes femmes, la junte perpétue non seulement son règne de terreur, mais renforce également sa capacité à commettre davantage d'atrocités tout en terrorisant la population.

La situation se détériore d'heure en heure, les jeunes étant contraints de fuir le pays pour échapper à la conscription. Les femmes et les jeunes filles sont de plus en plus vulnérables aux mariages précoces, à la traite et à d'autres formes d'exploitation et de violence fondée sur le

genre. Les défenseuses et défenseurs des droits humains des femmes et les organisations de la société civile du Myanmar sont en première ligne de la riposte. Ils ont besoin d'un appui urgent et les restrictions drastiques qui limitent leurs activités doivent être levées.

Dans l'État rakhine, les Rohingya sont maintenant contraints de se battre pour une institution qui les a systématiquement privés de leurs droits, les a persécutés et leur a refusé l'accès aux services de base. Malte renouvelle ses appels à l'application du principe de responsabilité et son appui au rôle du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ainsi qu'aux enquêtes ou procédures menées par les cours et tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, y compris par la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. Malte remercie le Bangladesh d'avoir offert un abri à près d'un million de réfugiés rohingya déplacés.

Aujourd'hui, nous nous joignons à d'autres pour réaffirmer, une fois de plus, le rôle central de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans ce processus, ainsi que notre appui à ses efforts de médiation, conformément au consensus en cinq points. Toutefois, les événements récents ont démontré la nécessité pour le Conseil de faire plus.

La violence dont nous continuons d'être témoins au Myanmar requiert un suivi véritable de la part du Conseil de sécurité. Seize mois après l'adoption de la résolution 2669 (2022), l'appel du Conseil à une cessation immédiate de tous les actes de violence au Myanmar n'a pas été respecté. Ne nous faisons pas d'illusions : des solutions efficaces exigent que le Conseil prenne des mesures déterminées. Nous attendons avec intérêt la nomination d'un envoyé spécial dans les jours à venir. Il incombe au Conseil de se tenir sans ambiguïté aux côtés du peuple du Myanmar. Le Conseil doit veiller à la cessation, une fois pour toutes, de la violence et au retour d'un régime civil restaurant la démocratie et l'état de droit. L'heure est aux mesures résolues.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Abd Karim** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie remercie Malte d'avoir convoqué cette séance d'information. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari et la Directrice Lisa Doughten de leurs exposés.

La Malaisie reste profondément consternée et préoccupée par l'évolution de la situation au Myanmar, d'autant que des informations font état de violences et violations des droits humains accrues contre la population de l'État rakhine.

En mars, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué qu'environ 148 500 personnes avaient été déplacées dans l'État rakhine et à Paletwa, dans l'État chin, depuis la rupture du cessez-le-feu informel en novembre l'an dernier. L'intensification des frappes aériennes et des pilonnages d'artillerie, qui touchent 15 des 17 townships de l'État rakhine, pourrait provoquer davantage de déplacés, en premier lieu parmi les Rohingya déjà vulnérables.

La Malaisie condamne les actes de grande violence, les déplacements contraints et l'oppression que subissent les Rohingya. Nous sommes également profondément perturbés que, selon de récents rapports de l'ONU, l'armée se livre au recrutement forcé et utilise les Rohingya comme boucliers humains. La communauté internationale ne peut rester sans rien dire face à de telles atrocités. Nous ne devons pas la laisser se désintéresser de cette crise.

C'est pourquoi nous exigeons des mesures concrètes et immédiates pour faire cesser la violence, protéger les civils et veiller à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin, sans discrimination. Il faut que la communauté internationale appuie les efforts que déploie l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) via le consensus en cinq points. Il s'agit notamment d'appliquer pleinement et effectivement la résolution 2669 (2022).

Les causes profondes doivent être réglées elles aussi. Les lois et politiques qui ont privé les Rohingya de leurs droits fondamentaux à la citoyenneté perpétuent la désinformation et le racisme contre eux. Elles ont rendu les Rohingya apatrides, en violation manifeste du droit international des droits de l'homme.

Une aide humanitaire et un appui politique pérennes sont indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité de toutes les communautés de l'État rakhine et permettre aux Rohingya déplacés de réintégrer de manière sûre, volontaire et digne leur lieu d'origine dans l'État rakhine. La communauté internationale doit faire davantage pour apporter une réponse coordonnée et durable à la situation au Myanmar. Nous devons faire plus pour créer un environnement propice au rétablissement de la démocratie au Myanmar. Les aspirations et intérêts de la population du Myanmar restent primordiaux et doivent être satisfaits.

La Malaisie reste le pays d'Asie du Sud-Est qui accueille le plus de Rohingyas. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts qui permettront leur rapatriement ou leur réinstallation dans des pays tiers. La Malaisie œuvre sans faiblir, avec d'autres États membres de l'ASEAN et la communauté internationale, pour mettre fin à la crise humanitaire et la violence affligées au Myanmar.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Prabowo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance d'information. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari et la Directrice Lisa Doughten de leurs exposés éclairants.

L'Indonésie est vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire au Myanmar. Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 18,6 millions de personnes, soit un tiers de la population, auront besoin d'une aide humanitaire en 2024. Ce chiffre effarant est véritablement perturbant.

L'intensification de la violence dans l'État rakhine est tout aussi préoccupante. Elle ne fera qu'accroître le bilan humain et les déplacements de civils. Aujourd'hui, 2,7 millions de personnes sont déplacées dans tout le Myanmar, et plus d'un million de réfugiés rohingya ont cherché refuge par-delà les frontières. Nombre de ces réfugiés ont été victimes de traite des personnes et de trafic de migrants, et des milliers d'entre eux sont arrivés en Indonésie. Cela a encore aggravé leurs difficultés et compliqué la situation sur place. Tout cela montre que cet entrelacs de crises complexes requiert une approche globale.

À cet égard, je voudrais souligner trois éléments clés.

Premièrement, l'Indonésie réaffirme sa position concernant le consensus en cinq points : il est le principal cadre de référence pour régler la crise politique au Myanmar, y compris concernant l'État rakhine. C'est là-dessus que nous devons nous fonder pour remédier aux causes profondes de la crise. L'Indonésie continuera, par le truchement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), d'œuvrer avec toutes les parties pour faire prévaloir la paix, la stabilité et une solution politique prise en main et dirigée par le Myanmar. Nous invitons les partenaires extérieurs et les principaux voisins à appuyer l'ASEAN et la mise en œuvre du consensus en cinq points.

Deuxièmement, la question des Rohingyas doit faire partie intégrante d'une solution globale et pacifique à la crise en cours au Myanmar. Les Rohingyas sont chez eux au Myanmar, et nous devons veiller à ce que leur retour au Myanmar soit volontaire, sûr, digne et durable. L'Indonésie attend avec intérêt que soient appliqués les accords prévoyant la reprise du rapatriement des déplacés dont l'identité a été confirmée, et qu'il soit procédé à l'évaluation complète des besoins, ce qui facilitera effectivement le rapatriement des déplacés de l'État rakhine. En outre, nous devons également mobiliser et accroître l'aide internationale aux réfugiés rohingya, notamment à Cox's Bazar. Dans ce contexte, l'Indonésie salue l'appui fourni par le Bangladesh pour accueillir les réfugiés rohingya.

Une coopération resserrée est également requise pour empêcher que les réfugiés rohingya ne deviennent la proie des trafiquants d'êtres humains. Pour sa part, l'Indonésie est déterminée à intensifier la coopération dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, qui fait la liaison entre pays d'origine, de transit et de destination pour lutter contre la traite.

Troisièmement, nous devons permettre un acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. La crise humanitaire empire de jour en jour. En janvier, l'ASEAN a apporté une aide humanitaire à 13 135 réfugiés. L'Indonésie a également fourni une aide alimentaire à hauteur de 250 000 dollars, via le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes, et entend livrer des vaccins pour les enfants. Nous remercions la Thaïlande et le Myanmar de leurs initiatives concernant l'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire. Nous soulignons que l'inclusion et le Centre de coordination jouent un rôle important dans leur mise en œuvre.

Plus le conflit au Myanmar persistera, plus les problèmes auxquels la région sera confrontée seront nombreux. Il s'ensuit que nous devons tenir compte de la question des Rohingyas pour remédier à la situation au Myanmar.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Muhith** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information et de nous donner l'occasion de prendre la parole sur cette question très importante. Nous remercions le Royaume-Uni et les autres membres du Conseil de sécurité de leurs efforts pour que se tienne

cette séance attendue de longue date. Nous remercions également de leurs exposés le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari et la Directrice Lisa Doughten.

Depuis 2017, le Conseil a entendu évoquer à plusieurs reprises les lourdes incidences que la crise dans l'État rakhine a sur le Bangladesh, qui accueille plus d'un million des membres de la minorité rohingya ayant dû fuir leurs foyers en raison d'atrocités massives et de persécutions systématiques.

Aujourd'hui, alors que nous attendons toujours une solution à la crise de 2017, les conflits dans l'État rakhine risquent de nouveau de déborder les frontières. La situation sur place va de mal en pis du fait de la reprise du conflit entre l'armée du Myanmar et l'Armée arakanaise. Les civils, particulièrement les minorités rohingya, paient une fois de plus le plus lourd tribut. Ils sont désormais confrontés à un choix difficile, entre être recrutés de force par l'armée du Myanmar et fuir vers des villages contrôlés par l'Armée arakanaise, où les risques de violence communautaire augmentent. Qui plus est, les effets du conflit ont été envenimés par les restrictions persistantes aux déplacements et aux communications, les activités économiques limitées et l'insuffisance de l'aide humanitaire. Nous sommes également témoins d'efforts désespérés de la part de membres des forces frontalières et de sécurité du Myanmar pour trouver refuge au Bangladesh afin de fuir les violents combats avec l'Armée arakanaise dans l'État rakhine. Les affrontements ont également causé la mort de deux personnes et en ont blessé plusieurs autres à l'intérieur du Bangladesh. Cette situation constitue une véritable menace pour notre pays et ses habitants qui vivent dans les districts frontaliers. En fait, s'il n'est pas résolu rapidement, le conflit en cours dans l'État rakhine pourrait menacer la paix et la stabilité dans toute la région.

L'escalade récente dans l'État rakhine a également freiné les préparatifs en vue du rapatriement des Rohingyas au Myanmar, qui constitue la solution ultime à la crise et correspond au souhait des Rohingyas. Il s'agit là d'une autre source cruciale de tensions, en particulier dans les camps de Rohingyas et les communautés d'accueil environnantes à Cox's Bazar, où la frustration grandit face à l'absence de progrès en matière de rapatriement.

Nous espérons que les rapatriements pourront commencer dès que les conditions s'amélioreront. Nous demandons au Myanmar de faire preuve d'une véritable volonté politique et de coopérer avec nous dans la mise en œuvre des accords bilatéraux de retour signés en 2017 et 2018. Nous continuons également de demander à la communauté internationale, en particulier aux

organisations régionales et aux pays de la région et voisins, de participer pleinement et véritablement aux efforts visant à rétablir la paix et la stabilité dans l'État rakhine et à appuyer la réintégration des futurs rapatriés.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises ici au Conseil, le Bangladesh collabore depuis le début avec le Myanmar pour résoudre la crise de manière pacifique. Nous avons signé trois accords bilatéraux pour faciliter les retours et nous continuons à déployer tous les efforts possibles pour les mettre en œuvre. Il convient de noter que la résolution 2669 (2022) sur le Myanmar a également encouragé « l'action diplomatique entre les parties concernées visant à contribuer au règlement des questions concernant les Rohingyas » (*par. 10*). Toutefois, aucun progrès n'a pu être réalisé au cours des six dernières années. Pas un seul Rohingyas n'a pu être rapatrié dans le cadre de ces accords bilatéraux.

À cet égard, nous souhaitons rappeler une fois de plus la résolution 2669 (2022), qui souligne la nécessité de « créer les conditions nécessaires au retour librement consenti, durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés rohingya et des personnes déplacées », ainsi que la nécessité de « s'attaquer aux causes profondes » (*ibid.*). Les causes profondes de la vulnérabilité des minorités rohingya sont principalement ancrées dans le cadre juridique et politique discriminatoire du Myanmar. Si l'on ne s'attaque pas à ces causes sous-jacentes, les efforts bilatéraux et régionaux ont peu de chances d'aboutir.

Qu'il me soit permis de faire part au Conseil de certaines de nos attentes en tant que pays voisin touché par cette crise.

Premièrement, malgré les risques importants de souffrances pour les civils, l'ONU n'a pas été suffisamment présente au Myanmar ces derniers temps. Le poste d'envoyé spécial est vacant depuis près d'un an. Le poste de coordonnateur humanitaire est également vacant depuis longtemps, alors que près de 18 millions de personnes au Myanmar ont besoin d'une aide humanitaire, dont 1,7 million rien que dans l'État rakhine. Nous pensons que l'absence d'un envoyé spécial et d'un coordonnateur humanitaire constitue une sérieuse entrave au travail effectif de l'ONU et de la communauté internationale au Myanmar, y compris dans l'État rakhine. Nous demandons instamment au Secrétaire général de renforcer sans plus tarder la présence de l'ONU au Myanmar à tous les niveaux.

Deuxièmement, bien que la résolution 2669 (2022) ait exigé l'arrêt immédiat de toutes les formes de violence

au Myanmar et appelé à la retenue et à l'apaisement des tensions, et qu'elle ait également lancé des appels importants, notamment pour s'attaquer aux causes profondes de la crise dans l'État rakhine, elle n'a pas établi de cycle de rapports réguliers sur les progrès de sa mise en œuvre, à l'exception d'un exposé unique de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous estimons que l'établissement de rapports périodiques garantirait une attention continue à la crise de l'État rakhine et contribuerait à prévenir son escalade.

Troisièmement, les processus d'application du principe de responsabilité en cours et leurs résultats, y compris les mesures conservatoires émises par la Cour internationale de Justice, constituent une base solide pour que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, prenne des mesures concrètes afin de mettre un terme à l'impunité pour les crimes commis contre les musulmans rohingya en 2017. Nous demandons au Conseil d'assurer le suivi de ces processus. Nous l'invitons également à se pencher sur les violations persistantes du droit international humanitaire dans l'État rakhine.

Quatrièmement, le mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, présidée par Kofi Annan, sont des instruments importants qui peuvent contribuer à traiter les causes profondes du conflit dans l'État rakhine et à créer un environnement propice. Nous appelons à leur mise en œuvre effective et en temps voulu. Nous réitérons également notre appel au démantèlement des camps de personnes déplacées, qui ressemblent à des ghettos, dans l'État rakhine, où près

de 150 000 musulmans rohingya sont détenus depuis plus de 10 ans dans des conditions inhumaines. Il s'agirait là d'une mesure de confiance majeure pour entamer les rapatriements et réintégrer les personnes déplacées.

Enfin, nous souhaitons rappeler les obligations qui incombent aux partenaires internationaux intéressés qui doivent notamment appuyer la création d'un environnement durable dans l'État rakhine, lequel assurerait la réintégration des Rohingya en tant que membres à part entière de la société du Myanmar tout en garantissant leurs droits humains fondamentaux. En l'absence d'une telle approche équilibrée, aucun investissement ni soutien ne sera suffisant pour apporter la paix et le développement à l'État rakhine, ou au Myanmar dans son ensemble.

Pour terminer, nous tenons à préciser que le Bangladesh n'a pas l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures du Myanmar. En effet, en tant que voisin immédiat, nous souhaitons voir un Myanmar pacifique, prospère et harmonieux. Cependant, étant le pays le plus touché par la crise des Rohingya, en particulier depuis 2017, nous restons profondément préoccupés par l'escalade du conflit et de la violence dans le pays. Cette situation entraîne d'énormes souffrances pour les minorités rohingya, qu'elles soient restées sur place ou qu'elles aient été déplacées de force. Cela rend également le début du processus de rapatriement de plus en plus difficile et crée une multitude de problèmes sociaux, économiques, environnementaux et sécuritaires pour le Bangladesh.

Nous considérons que la situation justifie une attention accrue de la part du Conseil qui doit véritablement agir pour parvenir, entre autres, à une solution globale et durable à la crise des Rohingya.

*La séance est levée à 11 h 55.*